

## 6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé au ministère, monsieur Maltais recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 8. SIGNATURES

---

ANDRÉ MALTAIS

---

ANDRÉ BROCHU,  
*secrétaire général associé*

52114

Gouvernement du Québec

### Décret 794-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Sylvie Grondin comme sous-ministre associée au ministère des Services gouvernementaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Sylvie Grondin, secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère des Services gouvernementaux, aux mêmes classement et salaire annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Sylvie Grondin comme sous-ministre associée du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

52115

Gouvernement du Québec

### Décret 795-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT une modification aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein

ATTENDU QUE par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, modifié par le décret numéro 964-2007 du 7 novembre 2007 et par le décret numéro 523-2009 du 6 mai 2009, le gouvernement a adopté les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau ces Règles afin de remplacer l'échelle de traitement applicable au poste de secrétaire général du Conseil exécutif;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, modifiées par le décret numéro 964-2007 du 7 novembre 2007 et par le décret numéro 523-2009 du 6 mai 2009, soient modifiées de nouveau par le remplacement de l'annexe II par celle annexée au présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

---

## ANNEXE II

ÉCHELLES DE TRAITEMENT DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR  
(article 5)

## Emplois de sous-ministres

Niveau du poste	À compter du 23 juin 2009	
	Minimum normal	Maximum normal
Secrétaire général	195 840 \$	235 008 \$

Niveau du poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2007		Au 1 <sup>er</sup> avril 2008		Au 1 <sup>er</sup> avril 2009	
	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal
SM4	156 863 \$	188 235 \$	160 000 \$	192 000 \$	163 200 \$	195 840 \$
SM3	152 108 \$	182 529 \$	155 150 \$	186 180 \$	158 253 \$	189 904 \$
SM2	143 310 \$	171 972 \$	146 176 \$	175 411 \$	149 099 \$	178 919 \$
SM1	134 508 \$	161 410 \$	137 198 \$	164 638 \$	139 942 \$	167 931 \$

## Emplois de sous-ministres associés ou adjoints

Niveau du poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2007		Au 1 <sup>er</sup> avril 2008		Au 1 <sup>er</sup> avril 2009	
	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal
SMA2	124 162 \$	161 410 \$	126 645 \$	164 638 \$	129 178 \$	167 931 \$
SMA1	106 923 \$	139 001 \$	109 061 \$	141 781 \$	111 242 \$	144 617 \$

## Délégués généraux, délégués et chefs de poste

Niveau du poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2007		Au 1 <sup>er</sup> avril 2008		Au 1 <sup>er</sup> avril 2009	
	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal
Délégué général	106 923 \$	139 001 \$	109 061 \$	141 781 \$	111 242 \$	144 617 \$
Délégué et chef de poste	96 166 \$	125 016 \$	98 089 \$	127 516 \$	100 051 \$	130 066 \$

**Premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement**

Niveau du poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2007		Au 1 <sup>er</sup> avril 2008		Au 1 <sup>er</sup> avril 2009	
	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal	Minimum normal	Maximum normal
DMO9	144 796 \$	188 235 \$	147 692 \$	192 000 \$	150 646 \$	195 840 \$
DMO8	140 406 \$	182 529 \$	143 214 \$	186 180 \$	146 078 \$	189 904 \$
DMO7	132 286 \$	171 972 \$	134 932 \$	175 411 \$	137 631 \$	178 919 \$
DMO6	124 162 \$	161 410 \$	126 645 \$	164 638 \$	129 178 \$	167 931 \$
DMO5	106 923 \$	139 001 \$	109 061 \$	141 781 \$	111 242 \$	144 617 \$
DMO4	96 166 \$	125 016 \$	98 089 \$	127 516 \$	100 051 \$	130 066 \$
DMO3 (membre médecin)	87 256 \$	117 795 \$	89 001 \$	120 151 \$	90 781 \$	122 554 \$
DMO3	84 095 \$	113 526 \$	85 777 \$	115 797 \$	87 493 \$	118 113 \$
DMO2	72 620 \$	98 036 \$	74 072 \$	99 997 \$	75 553 \$	101 997 \$
DMO1	64 454 \$	87 013 \$	65 743 \$	88 753 \$	67 058 \$	90 528 \$

52116

Gouvernement du Québec

**Décret 797-2009, 23 juin 2009**

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Dussault comme vice-protecteur du citoyen

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., c. P-32) prévoit notamment que le gouvernement nomme deux vice-protecteurs du citoyen sur recommandation du Protecteur du citoyen dont l'un exerce principalement les fonctions dévolues au Protecteur du citoyen et prévues à la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe leur traitement et que la durée de leur mandat est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Paul Veilleux a été nommé vice-protecteur du citoyen par le décret numéro 695-2006 du 1<sup>er</sup> août 2006, modifié par le décret numéro 823-2007 du 26 septembre 2007, que son mandat viendra à échéance le 31 juillet 2009 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la Protectrice du citoyen recommande la nomination de monsieur Claude Dussault;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Claude Dussault, directeur général adjoint à l'évaluation, à la recherche et à l'innovation du ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre classe 2, soit nommé vice-protecteur du citoyen pour un mandat de cinq ans à compter du 3 août 2009, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Pierre-Paul Veilleux.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU